

## ADHÉSION ET LICENCE JEUNES 2021-2022

**N° de licence** (si déjà licencié l'année dernière) : .....

À remettre à votre éducateur référent ou : Montdidier Athlétix – 10 Place Exeter - 80500 MONTDIDIER.

**Veuillez écrire en lettres majuscules pour éviter les erreurs, merci !**

<b>Mr Mme Melle</b> <b>NOM :</b>	<input type="text"/>	<b>Prénom :</b>	<input type="text"/>
<b>Né(e) le :</b>	<input type="text" value=".. / .. / .... /"/>	<b>Sexe : F ou M</b>	<input type="text"/>
<b>Adresse :</b>	<input type="text"/>		
<b>Ville :</b>	<input type="text"/>	<b>Code Postal :</b>	<input type="text"/>
<b>Téléphone fixe :</b>	<input type="text"/>	<b>Portable :</b>	<input type="text"/>
<b>e-mail :</b>	<input type="text"/>		
Date <b>d'émission</b> du certificat médical (voir modèle ci-joint) de moins de 3 mois au jour de la demande de licence			<input type="text" value=".. / .. / .... /"/>

### **JE DEMANDE UNE LICENCE OU MON ADHÉSION AU CLUB : (voir tarifs page 4)**

<b>Adhésion + licence FFA</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Adhésion Annuelle au club</b> (sans licence FFA)	<input type="checkbox"/>

Attention : L'adhésion annuelle au club nécessite quand même la fourniture d'un certificat médical datant de moins de 3 mois et portant obligatoirement la mention "à la pratique de l'athlétisme ou la course à pied en compétition" (à donner avec le dossier d'inscription).

- La licence permet aux enfants, s'ils le souhaitent, (et sous la responsabilité des parents) de participer aux championnats départementaux, régionaux et nationaux. Pour participer aux courses locales, le certificat médical est suffisant.
- Les séances se dérouleront comme d'habitude à l'espace Pasteur (Piste, terrain, gymnase). Pas de séances pendant les vacances scolaires.

## Note d'information :

- Prévoir pour chaque séance :
  - Bouteille ou gourde d'eau
  - Tenue adaptée (chaussures type running propres, tee-shirt, short/legging sport/pantalon survêtement, veste/kway)
- Tarifs spéciaux pour famille avec plusieurs enfants inscrits au club :
  - 2 enfants inscrits → réduction de 5 euros sur la deuxième adhésion
  - 3 enfants inscrits → réduction de 5 euros sur la deuxième adhésion et de 10 euros sur la troisième
- Paiement en trois fois possible sur demande
- Coordonnées des éducateurs du club :
  - MANACH Anne Véronique 07.78.67.82.30
  - CARRARA Tony 06.60.27.71.98
  - DESORMEAUX Mickael 06.64.38.48.06

## RÈGLEMENT INTERNE

Ce règlement interne, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 sept 2010, a été créé afin d'assurer le bon fonctionnement de l'association Montdidier Athlétix en facilitant l'inscription, l'entraînement et la participation aux compétitions de tous les athlètes et en promouvant une bonne ambiance au sein du club. De par leur adhésion ou le maintien de leur adhésion, tous les membres du club (ou les parents ou le responsable légal pour un membre mineur) qui n'ont signé ce règlement l'acceptent de fait.

### Adhésions au club

1. L'adhésion au club n'est effective qu'après réception du dossier complet comprenant la fiche d'inscription remplie et signée (avec l'autorisation du représentant légal pour les mineurs) et l'original du certificat médical daté de moins de 3 mois au jour de la demande, spécifiant pratique de la course à pied et/ou de l'athlétisme avec la précision "y compris en compétition" (photocopies non-admises), un chèque bancaire à l'ordre de "Montdidier Athlétix" d'un montant correspondant à la cotisation annuelle, et le présent règlement accepté, daté et signé.
2. Lors des entraînements, une tenue adaptée (vêtements de sport et chaussures de sport) est exigée. Il faut une paire de chaussures dédiée pour l'entraînement à l'intérieur du gymnase. L'enfant changera de chaussures en arrivant dans le gymnase. Les enfants en tenue de ville ne seront pas acceptés : un jean n'est pas un vêtement de sport, les ballerines ne sont pas des chaussures de sport. Selon le temps, il faut prévoir une casquette ou un bonnet, des gants et une veste imperméable si l'entraînement a lieu dehors.
3. Si un athlète mineur est allergique ou asthmatique, il doit être muni de son traitement.
4. Les athlètes doivent être sur le lieu de l'entraînement (en tenue) cinq minutes avant l'heure officielle du début de l'entraînement (par exemple 17h10 pour 17h15). L'athlète saluera toutes les personnes présentes à son arrivée sur le lieu de l'entraînement et à son départ. Il est respectueux des infrastructures et des matériaux qui sont mis à sa disposition. Notamment, il ne monte pas dans les gradins du gymnase. Il est respectueux des entraîneurs et des encadrants et attentif à leurs conseils et à leurs instructions. L'athlète ne perturbera pas l'entraînement de ses camarades ou d'autres groupes. Une participation régulière aux entraînements est indispensable au progrès de l'athlète.
5. À la fin de l'entraînement, les parents ou le responsable d'un athlète mineur **doivent le récupérer à l'intérieur de l'Espace Pasteur**. En dehors des horaires officiels des séances et à l'extérieur de l'Espace Pasteur, l'athlète n'est pas sous la responsabilité du club. Les joggeurs prévoyant une sortie longue devront prendre leurs dispositions car le gymnase est parfois fermé après 19h45.

## AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs seulement)

Je soussigné(e), M. (NOM, Prénom) .....  
demeurant à .....  
– déclare sur l'honneur avoir plein exercice de puissance parentale sur le mineur ci-dessous désigné :  
(NOM - Prénom) .....

Et autorise le club Montdidier Athlétix à :

- faire participer le mineur aux activités sportives et de plein air pratiquées au sein du club Montdidier Athlétix.
- faire participer le mineur aux différentes compétitions sportives inscrites au calendrier ou ayant un caractère amical.
- à utiliser toute images et tout document concernant mon enfant, à des fins strictes de promotion de l'athlète ou du club (notamment sur la page Facebook consacrée au club.
- présenter le mineur en cas de contrôle anti-dopage ordonné par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.
- prendre toutes les dispositions qui s'imposent en cas d'accident survenu pendant les dites activités.

### Pièces à joindre à la demande de licence et à donner aux éducateurs :

1. **L'ORIGINAL** DU CERTIFICAT MÉDICAL DE MOINS DE TROIS MOIS précisant obligatoirement "la pratique de l'athlétisme ou la course à pied **en compétition**" (pour la course à pied) ou "la pratique de l'athlétisme" (pour la marche uniquement); photocopies non-admises mais faites-en pour vous !
2. UN CHEQUE DU MONTANT CORRESPONDANT À LA DEMANDE à l'ordre de 'Montdidier Athlétix'.
3. POUR LES MINEURS : l'autorisation parentale ci-dessus signée par le représentant légal.
4. POUR LES LICENCIES UFOLEP : le formulaire Ufolep

Mode de paiement :    chèque     espèces     montant total :  €

A :

Le :

*Signature de l'adhérent (ou d'un parent ou d'un représentant légal pour les mineurs),  
qui vaut acceptation également du règlement interne*

CRÉNEAUX D'ENTRAINEMENT (informations à garder)

Catégorie	Année naissance	Créneaux	Adhésion Annuelle	Adhésion + Licence	Educateur Référént
<u>BABY Athlé</u> (12 enfants Maxi)	2017/2016	Samedi Matin 11H00-12H00	40 euros		MANACH Anne- Véronique
<u>Eveil Athlé 1</u>	2015-2014-2013	Mercredi 16H30-17H30	50 euros	75 euros	MANACH Anne véronique
<u>Poussins</u>	2012-2011-2010 2009	Mercredi 17H30-18H30	50 euros	75 euros	CARRARA Tony
<u>Minimes / Cadets</u>	2008- 2007- 2006- 2005-2004	Mercredi 17H30-18H30  + possibilité de participer aux cours de fractionné avec Audrey tous les jeudis à 18h30	50 euros	60 euros	DESORMEAUX  Mickael

**EQUIPEMENTS DU CLUB**



Si vous souhaitez vous équiper aux couleurs du club, une vitrine avec tous les vêtements est disponible sur notre site [www.montdidierathletix.fr](http://www.montdidierathletix.fr)

Le bon de commande ainsi que le règlement seront à remettre à votre éducateur.

*Le modèle ci-après est un modèle de certificat dont votre médecin pourrait s'inspirer. Si vous ne vous servez pas de ce modèle, sachez que la mention "... l'athlétisme ou la course à pied en compétition..." est obligatoire sur le certificat médical que vous devrez nous fournir.*

## Certificat Médical

**pris en application des articles L. 231-2 et L. 231-2-2 du Code du Sport**

(Licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte et Athlé Running)

Je soussigné, Docteur : \_\_\_\_\_

Demeurant à : \_\_\_\_\_

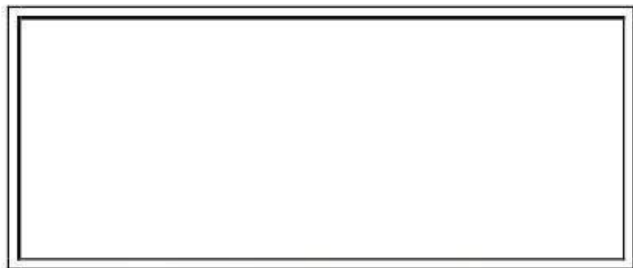
Certifie avoir examiné ce jour M. / Mme / Melle : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Demeurant à : \_\_\_\_\_

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition.

Je l'informe de l'intérêt de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) une demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_



Cachet du Médecin et Signature du médecin